

SYNTHÈSE

BILAN À MI-PARCOURS

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE VICHY COMMUNAUTÉ

LE PCAET, C'EST QUOI ?

PLAN → UN OUTIL DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

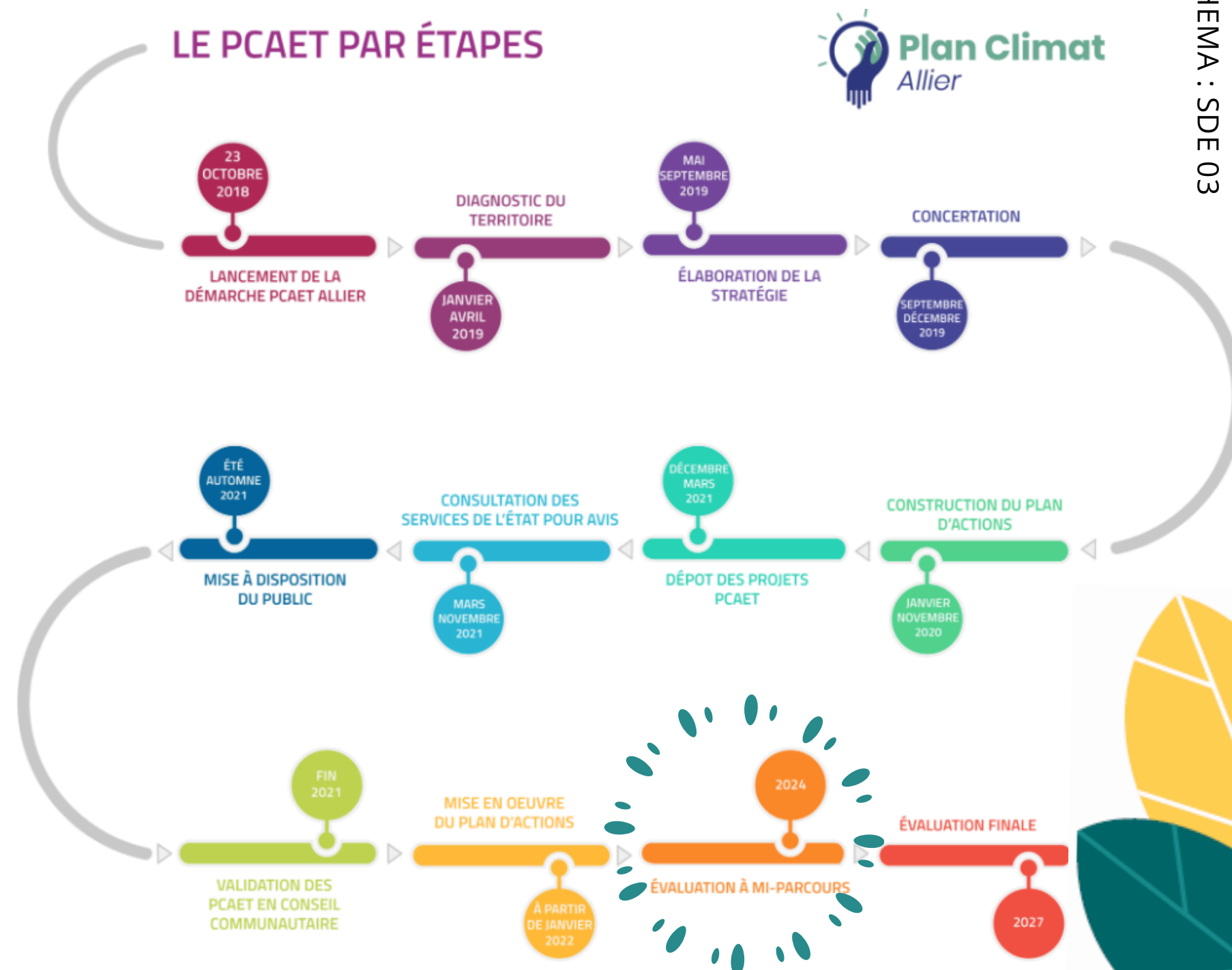
CLIMAT → POUR LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

AIR → POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

ENERGIE → POUR REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE

TERRITORIAL → SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE !

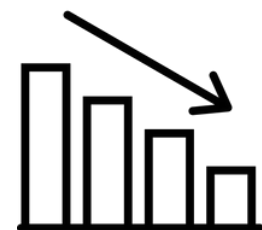
QUELLES ECHEANCES ?



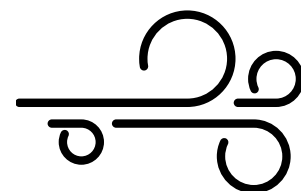
OBJECTIFS DE VICHY COMMUNAUTÉ



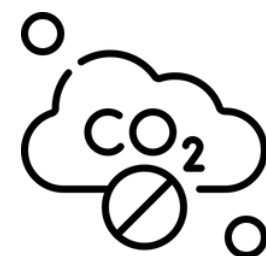
**X3
PRODUCTION LOCALE
D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**



**-52%
CONSOMMATIONS
ÉNERGETIQUES**

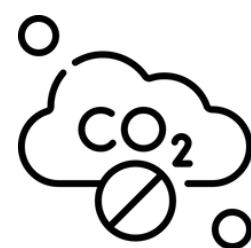


**SE CONFORMER AUX OBJECTIFS DU
PLAN NATIONAL DE RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS DE POLLUANTS
ATMOSPHÉRIQUES**



**-69%
ÉMISSIONS DE GAZ A
EFFET DE SERRE PAR
RAPPORT A 2015**

Scénario ambitieux
mais obsolète (PCAET)



**-50%
SUR LE BILAN CARBONE
DU TERRITOIRE PAR
RAPPORT A 1990**

Scénario sincère et
justifié (BEGES 2024)

LES AXES STRATÉGIQUES

1

**EXEMPLARITÉ
(RÉNOVATION DES
BÂTIMENTS
PUBLICS,
SENSIBILISATION...)**

2

**SOBRIÉTÉ DES
USAGES
(ACCOMPAGNEMENT
À LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES
LOGEMENTS,...)**

3

**DEPLOIEMENT DES
ÉNERGIES
RENOUVELABLES
SUR LE TERRITOIRE**

4

**ÉVOLUTION DES
PRATIQUES EN LIEN
AVEC LE
CHANGEMENT
CLIMATIQUE
(AGRICULTURE, EAU
POTABLE...)**

5

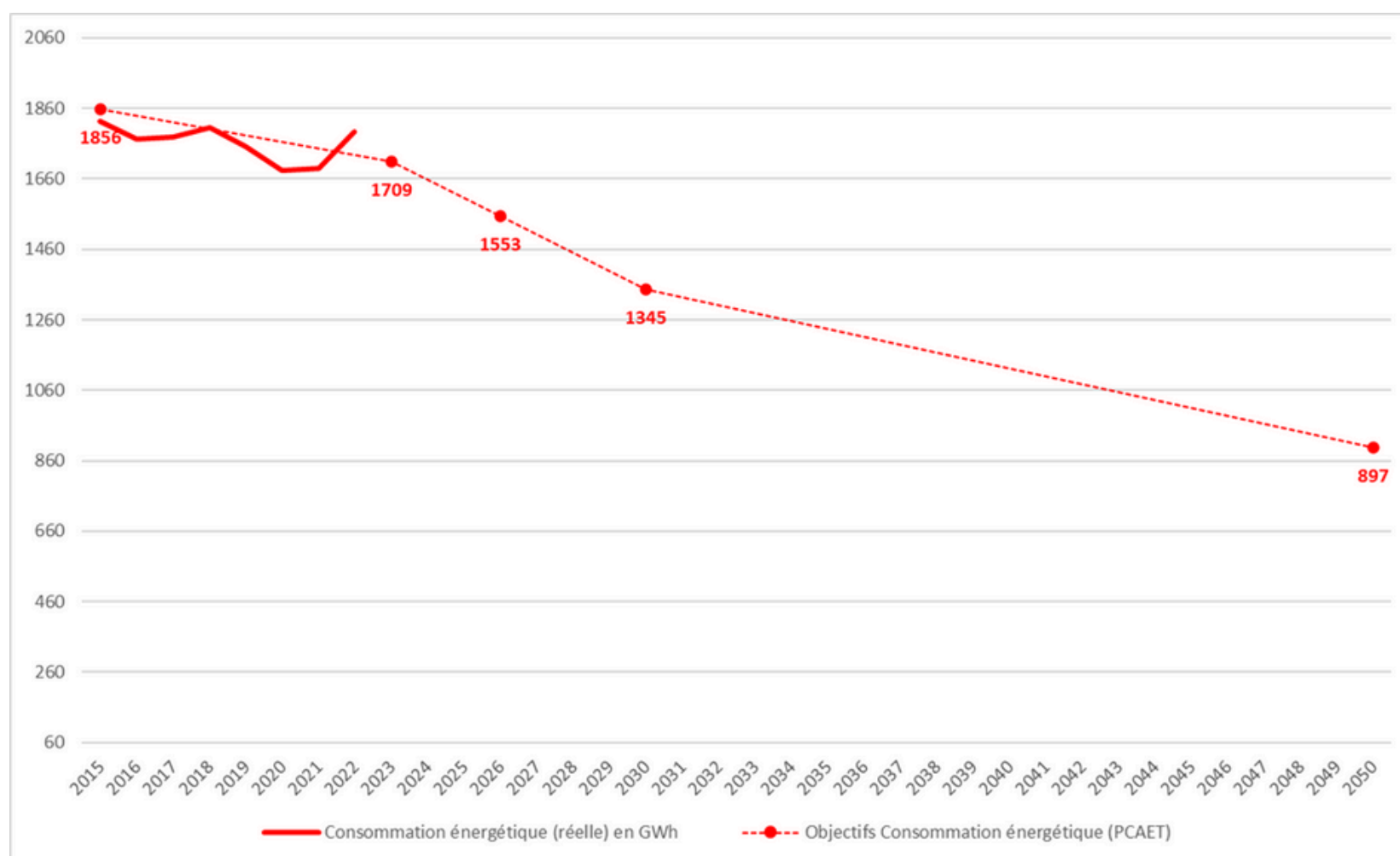
**DÉVELOPPEMENT
DES MOBILITÉS
DURABLES (VOIES
CYCLABLES,
INTERMODALITÉ...)**

6

**TRANSITION VERS
UNE ÉCONOMIE
CIRCULAIRE
(RECYCLERIE,
PROJET
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL...)**

>> D'ICI 2050 (ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2015)

1. LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE




 L'ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE RÉVÈLE DEUX PHASES DISTINCTES : UNE PREMIÈRE PHASE DE RÉDUCTION DE 7,6 % ENTRE 2015 ET 2020, SUIVIE D'UNE AUGMENTATION NOTABLE DE 6,5 % ENTRE 2020 ET 2022.

A RETENIR

Le secteur résidentiel reste le plus gros consommateur d'énergie, tandis que le secteur tertiaire a connu la plus forte augmentation.

Il faut poursuivre les actions visant à réduire les consommations dans l'habitat, qu'il soit public ou privé, et renforcer les efforts pour le secteur tertiaire.

Malgré la tendance générale à la réduction des consommations d'énergie sur le territoire, la hausse observée en 2022 avec le rebond post-COVID doit être prise au sérieux.

Il est crucial de maintenir les efforts pour conserver la dynamique positive observée entre 2015 et 2021.

PERSPECTIVES

La nécessité d'assortir des actions de sobriété à une large sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux climat - air - énergie a été prise en compte par Vichy Communauté qui poursuit ses efforts en 2024 :

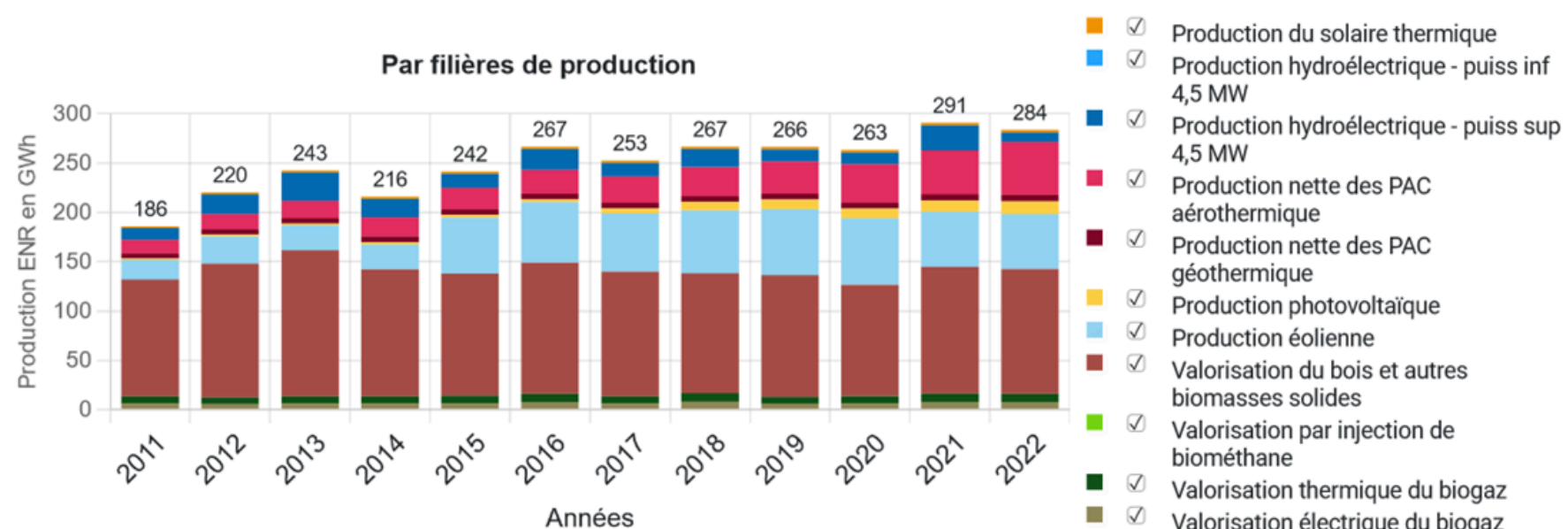
Forum alimentaire territorial (scolaires, professionnels et grand public), lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, "Faites de la récup" (grand public), la Mallette de Célestin (acteurs éducatifs) ...

Ces animations et outils permettent au territoire d'impliquer ses habitants, et notamment les jeunes, dans une dynamique de transition.

2. LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

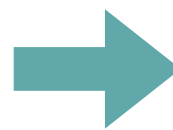
Production ENR

Par filières de production



- Production du solaire thermique
- Production hydroélectrique - puiss inf 4,5 MW
- Production hydroélectrique - puiss sup 4,5 MW
- Production nette des PAC aérothermique
- Production nette des PAC géothermique
- Production photovoltaïque
- Production éolienne
- Valorisation du bois et autres biomasses solides
- Valorisation par injection de biométhane
- Valorisation thermique du biogaz
- Valorisation électrique du biogaz

SOURCE : TERRISTORY.



LA CONTRIBUTION DE LA BIOMASSE, DE L'ÉOLIEN ET DU BIOGAZ EST CONSTANTE TOUT AU LONG DE LA PÉRIODE ÉTUDIÉE (2015 - 2022). LA PRODUCTION DES PAC ET DU PHOTOVOLTAÏQUE ONT NETTEMENT AUGMENTÉ. ENFIN, LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE A CONNU DES FLUCTUATIONS IMPORTANTES DUES AUX ÉPISODES DE SÉCHERESSE DES ANNÉES 2020-2022.

A RETENIR

Entre 2015 et 2022, la production locale d'énergies renouvelables a augmenté de 17 %. La biomasse continue d'être surreprésentée, tandis que le photovoltaïque a connu une progression spectaculaire (+370%) sur la même période. D'autres sources comme l'éolien et l'hydraulique ont vu leur production stagner ou diminuer en fonction des aléas climatiques.

Il est essentiel de poursuivre la structuration et le développement des projets d'énergies renouvelables sur le territoire tout en maintenant les conditions de l'acceptabilité locale des installations.

PERSPECTIVES

L'unité d'épuration - injection de biogaz installée sur le site communautaire d'enfouissement de déchets (Cusset) a été mise en service depuis la rédaction du présent bilan. Cette installation représente une progression de 17 GWH dans la production locale de biogaz.

Le parc photovoltaïque de Vichy - Charmeil, développé par Urbasolar et Vichy Communauté, voit sa construction s'achever fin 2024. Sa production annuelle prévisionnelle s'élève à 18 GWH.

L'application de la loi du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a permis de faire ressortir environ 1000 zones prioritaires d'implantation sur le territoire de Vichy Communauté. L'équipement, même partiel, de ces zones, permettrait largement d'atteindre les objectifs du PCAET.

3. LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE

Type de polluant	Réduction des émissions (2015 - 2022)	Objectif de réduction 2023
SO2 Dioxyde de soufre	-54%	-50%
NOX Oxyde d'azote	-30%	-23%
COVNM Composés organiques volatils non méthaniques	-23%	-14%
NH3 Ammoniac	-5%	-10%
PM 2.5 Particules fines	-25%	-26%
PM 10 Particules fines	-21%	-22%

IL EST ENCOURAGEANT DE CONSTATER QUE L'ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUIT UNE BONNE DYNAMIQUE. LES OBJECTIFS FIXÉS POUR 2023 CONCERNANT LE SO₂, LES NOX, ET LES COVNM SONT ATTEINTS.

+ D'INFOS SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE : [ATMO AURA](#)

A RETENIR

Le NH₃ est le polluant émis en plus grande quantité durant la période, tandis que le SO₂ a enregistré la plus forte baisse.

Il est donc crucial d'engager davantage les acteurs agricoles dans cette démarche.

Le territoire enregistre une bonne dynamique dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques, alignée avec les objectifs du PCAET.

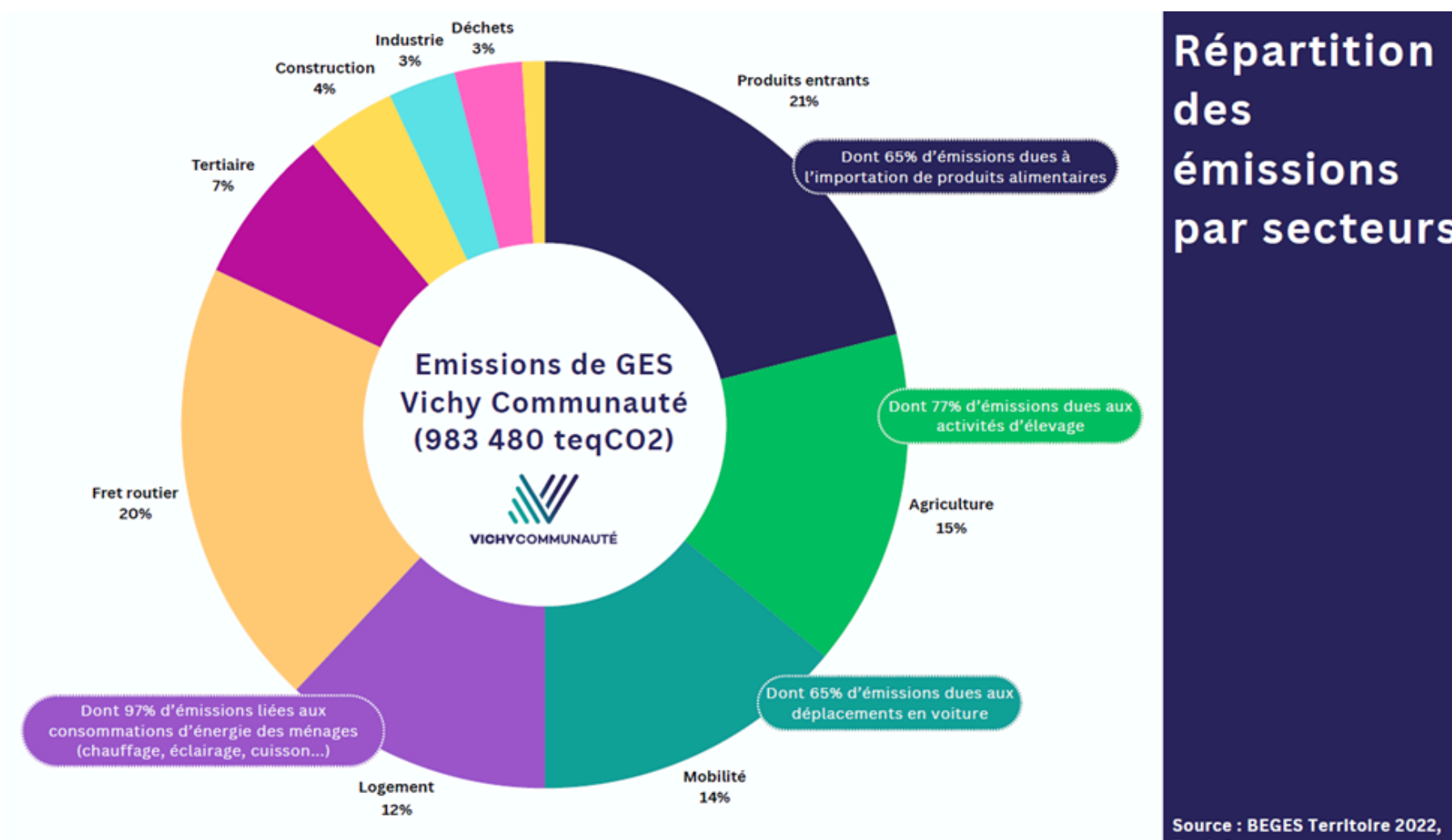
PERSPECTIVES

Il convient néanmoins d'indiquer que l'OMS a depuis le vote du PCAET abaissé les seuils d'alerte de pollution atmosphérique. L'Union Européenne est en passe d'adopter des objectifs intermédiaires. la révision du PCAET (2027) devra intégrer ces changements.

Paramètre	Valeur réglementaire européenne actuelle	Seuils OMS 2021	Projet de révision Directive * Seuils visés en 2030
DIOXYDE D'AZOTE NO ₂	Moyenne annuelle Valeur limite 40 µg/m ³	10 µg/m ³	20 µg/m ³
PARTICULES PM10	Moyenne annuelle Valeur limite 40 µg/m ³	15 µg/m ³	20 µg/m ³
PARTICULES PM2,5	Moyenne annuelle Valeur limite 25 µg/m ³	5 µg/m ³	10 µg/m ³
OZONE O ₃	Nb de jours de dép. de la moy. glissante 120 µg/m ³ sur 8 heures	Valeur cible 25 jours par an	18 jours
	100 µg/m ³ sur 8 heures	-	3 jours par an

*Seuils envisagés par la Commission Européenne en octobre 2022

4. LES EMISSIONS DE GES PAR ET POUR LE TERRITOIRE



A RETENIR

Les résultats du BEGES Territoire de Vichy Communauté soulignent la nécessité d'agir sur 5 points principaux :

- Relocaliser la production, notamment alimentaire
- Favoriser l'intermodalité pour le transport de marchandises
- Accompagner les logements à une transition vers des modes de chauffage décarbonés
- Accompagner le monde agricole au changement de pratiques
- Lutter contre l'autosolisme en proposant des solutions adaptées

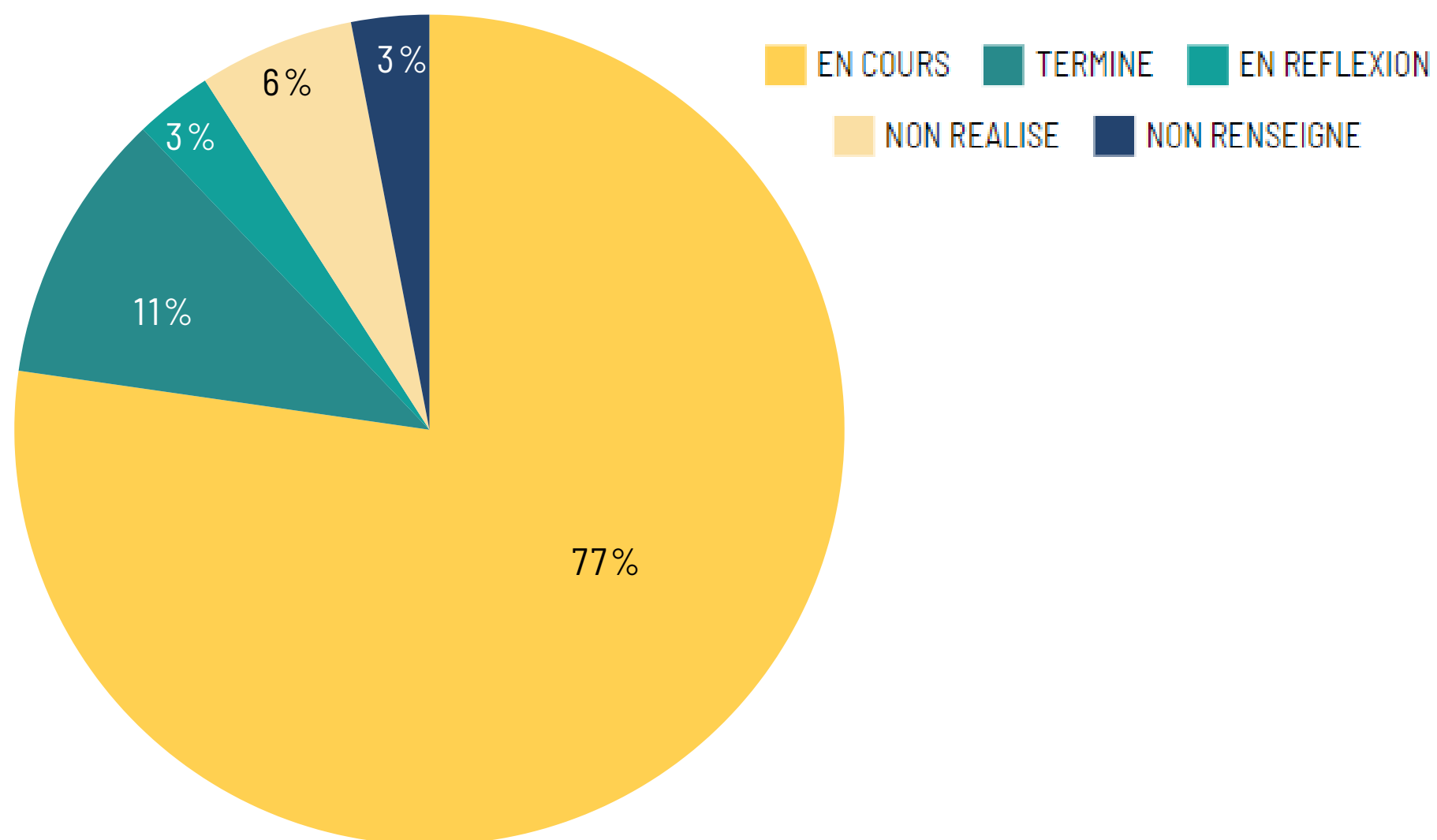
PERSPECTIVES

Une stratégie de décarbonation assortie d'un plan de transition est proposée au vote du Conseil Communautaire de Vichy Communauté fin 2024. Elle prévoit une réduction du Bilan Carbone de 50% d'ici 2050. L'objectif posé, bien que différent de celui du PCAET, est plus cohérent et réaliste; l'état des lieux des émissions de GES mené durant le diagnostic du PCAET ayant été très partiel.

Cette stratégie territoriale est assortie d'une stratégie interne issue du BEGES réglementaire portant sur le patrimoine et compétences exercées par l'EPCL. Ce second bilan révèle que les deux tiers des émissions générées par Vichy Communauté relèvent de la collecte et du traitement des déchets, du développement économique et numérique, ainsi que des politiques de tourisme.

LES DONNÉES OBTENUES LORS DE LA RÉVISION DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES) DU TERRITOIRE NE PEUVENT ÊTRE COMPARÉES AVEC CELLES DU PCAET, EN RAISON D'UN CHANGEMENT RÉGLEMENTAIRE DE MÉTHODOLOGIE SURVENU EN 2022.

5. AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS



→ SUR LES 66 ACTIONS CONSTITUTIVES DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET, LES 3/4 SONT EN COURS DE RÉALISATION. A NOTER QUE CERTAINES ACTIONS NE POURRONT PAS ÊTRE CATÉGORISÉES COMME "TERMINÉES" SUR LA PÉRIODE DES 6 ANS DU PCAET (RÉNOVATION DES LOGEMENTS, INSTALLATION DE PRODUCTION ENR)... PUISQU'ELLES ONT POUR HORIZON L'ANNÉE 2050.

A RETENIR

Sur 66 fiches-actions, 40 sont portées par des structures partenaires (SDE 03, Conseil départemental, SICTOM Sud-Allier, Chambre d'Agriculture, associations...). Les enjeux climat - air - énergie étant transversaux, certaines actions peuvent en effet dépasser le champ de compétences de la communauté d'agglomération, qui a noué des partenariats afin d'atteindre les objectifs territoriaux fixés dans le PCAET.

Le présent bilan fait état d'un avancement satisfaisant de la plupart des fiches-actions. Pour plus de détails sur la mise en œuvre de chaque action, consulter le rapport complet.

PERSPECTIVES

Le travail de suivi des actions met en lumière plusieurs évolutions : réglementaires (délégation de compétences supplémentaires à l'EPCI), stratégiques (Stratégie Décarbonation, Programme Territoire Intelligent et Durable), institutionnelles (COP régionales et départementales, émergence ou disparition de partenaires du PCAET). Ces évolutions démontrent la nécessité de réviser le programme d'actions pour garantir un suivi cohérent et lisible de son avancement.

Cependant, une révision en cours de mise en œuvre est fortement déconseillée par les services de l'Etat avant la fin d'application du PCAET en 2027. Il paraît donc important de rappeler que le présent bilan ne peut constituer qu'un état des lieux partiel des actions climat - air - énergie menées sur le territoire.